

Rosemère, le 12 février 2014

Madame Louise Pelletier
Greffière
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse 800,
Rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Opposition à l'installation sous pression des nouveaux compteurs d'Hydro-Québec

Madame,

Mon mari Serge Lusignan et moi-même, Pierrette Perreault, sommes des résidents d'un coin paisible de Rosemère depuis plus de 30 ans. L'installation forcée des compteurs électro-polluants d'Hydro-Québec à l'insu de nos voisins réticents et leurs appels harcelants à cet effet nous forcent à exprimer par la présente notre mécontentement vis-à-vis les moyens de pression employés par cette compagnie.

Hydro-Québec est libre de compétiteurs, ce qui lui donne la mainmise sur le marché de l'énergie au Québec mais qu'en est-il de l'imposition d'une nouvelle méthode controversée pour lire à domicile notre consommation d'énergie? Cette compagnie publique commercialise rapidement sur le marché un produit plus coûteux sans même tester ses faiblesses et son impact à long terme sur notre santé. Elle veut ensuite l'imposer à la province entière, et ce, sans aucun moratoire public? Quel manque de respect pour la population! Les clients constituent tout de même la raison d'exister de cette compagnie ; ils méritent d'être entendus et ont droit à un service professionnel à frais abordables offert en toute transparence et sans danger pour la santé et l'environnement. Les frais punitifs invoqués sont aussi du chantage ce qui est inacceptable.

Après plusieurs avertissements reçus par courrier en juillet 2013, une dame d'Hydro-Québec nommée Sarah a téléphoné le 23 janvier 2014 à notre domicile pour dire que notre compteur était vieux et qu'il devait absolument être changé malgré notre opposition. Elle a affirmé que c'était la loi. Devant notre refus exprimé au téléphone et par courriels, elle nous a offert un autre modèle de compteur à radiofréquences dit «non-intelligent» avec des frais mensuels continus de 17 \$. Nous ne voulons pas changer notre compteur à roulette et avons signifié notre désaccord à Hydro-Québec en recouvrant l'appareil d'une cage en bois avec des affichettes « *Non aux compteurs électro-polluants* ». Ces mesures de protection n'empêchent toutefois pas la lecture de notre consommation d'énergie.

Il ne se passe pas un jour sans que nous entendions parler dans les nouvelles des fameux compteurs intelligents et des impacts nocifs étudiés par la communauté médicale et les scientifiques à travers le monde. À ce propos, un article fort intéressant de Louis-Gilles Francoeur est paru en 2012 dans le quotidien *Le Devoir* au sujet des mémoires du D^r Carpenter. Cette sommité internationale en matière d'impacts de champs électromagnétiques décrit la réelle nuisance des compteurs-émetteurs de radiofréquences (RF). Ses observations s'ajoutent à d'autres recherches scientifiques qui viennent carrément démolir les arguments du D^r Michel Plante, médecin qu'Hydro-Québec a sans doute payé pour nous faire gober n'importe quelle information afin que la population accepte passivement leur projet. <http://bit.ly/1e7rQOE>

En tant que clients, nous sommes offusqués par l'attitude irresponsable et irrespectueuse d'Hydro-Québec envers les citoyens québécois. Cette compagnie met de l'avant un projet d'installation controversé sans aucune considération de son impact sur la santé et sans chercher à dialoguer ouvertement avec le public pour expliquer son fonctionnement et sa légitimité. Le Québec a pourtant la réputation d'être un chef de file en matière de progrès scientifique, médical et énergétique. Pourquoi donc laisser Hydro-Québec agir n'importe comment alors que d'autres provinces et pays ont unanimement refusé l'installation des compteurs électro-polluants?

Nous demandons à la Régie, mon mari et moi, d'obliger Hydro-Québec à stopper ses méthodes de pression auprès des résidents pour l'installation des compteurs électro-polluants tout en retirant son matériel dangereux installé de force. Nous vous demandons aussi de forcer la compagnie à organiser un moratoire public légal et démocratique en présence de Santé Canada et du ministère de la Santé publique et des Services sociaux du Québec. Les préoccupations des gens doivent être entendues et Hydro-Québec a le devoir d'informer ses clients sur l'impact réel des nouveaux compteurs en cherchant d'autres alternatives à commercialiser sans danger pour la santé.

Nous consentons à ce que la Régie de l'Énergie rende public notre témoignage contre Hydro-Québec et le dépose aux dossiers R-3854-2013 ph.2 et R-3863-2013. Nous devons avoir le choix de garder notre compteur électromécanique sans frais punitifs, sans menace, sans intimidation, sans peur de représailles. Le Québec est une société distincte parce qu'elle donne priorité aux droits et libertés de ses citoyens. Donnez-nous ce choix.

Respectueusement,

Pierrette et Serge Lusignan
Client Hydro-Québec # 299017055847
382, rue Northcote
Rosemère J7A 1X5